



Casier judiciaire n°3 et condamnation

Par **petitcoeur73**, le **03/11/2008** à **08:05**

Bonjour,

Voilà, il y a 5 ans j'ai été condamné à 20 ans d'interdiction de gérance. J'ai demandé mon casier judiciaire n°3 que j'ai reçue avec une grande barre dessus, donc néant.

Pouvez-vous me dire si c'est normal parce que cette peine est affichée sur un autre casier judiciaire, donc le 1 ou 2. Ou bien ma peine a-t-elle été effacée puisque mon casier judiciaire n°3 est vierge.

Merci de vos réponses.
Cordialement.

Par **lestreich**, le **03/11/2008** à **08:41**

Cela ne veut rien dire, pour en être sûr il faut écrire au tribunal de grande instance en leur demandant de consulter votre casier dans son intégralité, je l'ai fait il y a 2 ans.

Pour avoir la procédure exacte il suffit de chercher un peu sur le net ou de leur téléphoner avant.

Par **petitcoeur73**, le **04/11/2008** à **14:41**

Merci pour cette réponse. Toutefois, j'aimerais avoir un autre avis, merci.

Cordialement.